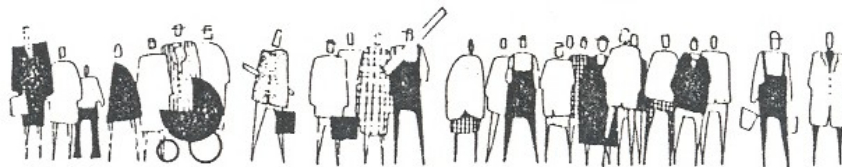


LA FABRICA CITOYENNE

Association fabrégquoise



N°1 - Mai 2009

La FABRICA CITOYENNE est une nouvelle association créée à l'initiative de personnes ayant participé ou soutenu la liste « Atout Gauche » aux dernières élections municipales de Fabrègues.

Son but est de susciter et d'animer la réflexion et l'action citoyennes pour promouvoir les valeurs démocratiques et de solidarité, et l'écologie.

Elle se propose de publier périodiquement l'état de réflexions sur divers sujets qui concernent le local ou des questions de société et de politique plus générale. Des rencontres et débats pourront aussi être organisés.

Voici le premier numéro du journal. N'hésitez pas à faire part de vos remarques.

L'association est ouverte, faisons connaissance, confrontons nos idées. N'hésitez pas à prendre contact.

Précision : le mot *Fabrica* (du latin *faber*), à l'origine du nom de Fabrègues, désigne l'atelier de l'artisan, la fabrique. Ce terme et sa signification qui nous ont été révélés par le très intéressant livre coordonné par P. Merle « *Fabrègues au fil du temps et des rues* » nous est apparu illustratif du travail que nous souhaitons mener.

ELECTIONS EUROPEENNES : UNE OCCASION DE SE FAIRE ENTENDRE

En juin prochain, nous allons élire nos députés européens. Avant de choisir entre les divers candidats, il est bon de revenir sur ce qui s'est passé ces dernières années.

En 2005, le peuple français a refusé, par référendum, sa signature au projet de traité constitutionnel. Pour la grande majorité de ceux qui ont voté non, il s'agissait de s'opposer à la domination du capitalisme le plus débridé sur la construction européenne, de refuser la mise en concurrence des peuples pour le plus grand profit des actionnaires, de repousser la domination de l'idéologie de la « concurrence libre et non-faussée », de refuser la réduction et la privatisation des services publics.

Souvenez-vous, à ce moment-là, la droite, avec le soutien du patronat, mais aussi celui de la plupart des dirigeants du Parti Socialiste et des Verts, nous demandait de voter Oui à cette proposition : Ils refusaient de voir les conséquences néfastes pour les travailleurs et les peuples d'Europe.

L'année dernière, Sarkozy, avec la complicité hypocrite des ces mêmes dirigeants de « gauche », a fait adopter par le parlement français le traité de Lisbonne. Ce traité est quasiment identique au texte repoussé trois ans auparavant. Ils ont fait ainsi entrer par la fenêtre la constitution ultra libérale que le peuple français avait fait sortir par la porte. Ne sommes-nous pas face à un déni de démocratie ?

Depuis, la crise du système capitaliste s'est aggravée et c'est encore une fois au peuple que nos gouvernants et les grosses entreprises voudraient faire supporter le poids : licenciements, délocalisations, chômage, stagnation des salaires et des retraites, difficultés de logement, affaiblissement de l'Ecole et de l'Hôpital, baisse des remboursements de la Sécu, ...

Tout cela est organisé, en France, par Sarkozy et ses prédécesseurs sous prétexte de réformer la France. Des milliards d'euros d'argent public ont été versés aux banques et aux grandes entreprises, mais les licenciements s'accumulent et les dividendes continuent d'être versés aux actionnaires, sans parler des salaires mirobolants des dirigeants, à commencer par Sarkozy qui, à peine arrivé au pouvoir, a doublé son salaire. Il dit que les caisses sont vides, mais il oublie de dire qu'il a bien contribué à les vider avec son paquet fiscal : 15 milliards d'euros de cadeau annuel aux contribuables les plus fortunés.

Et que fait l'Europe ? Elle reste fidèle au dogme de la « concurrence libre et non-faussée », celui-là même qui organise les restructurations, les délocalisations, le démantèlement des services publics (après la privatisation, en France, des autoroutes et de Gaz de France, aujourd'hui la Poste, demain ...) et donne la possibilité aux patrons de sous-payer la main d'œuvre. Ce n'est pas de cela dont nous avons besoin.

Nous avons besoin d'une Europe de la solidarité, qui développe les services publics et organise la coopération entre les peuples et entre les entreprises. Nous avons besoin d'une Europe sociale qui réduit les inégalités et protège les plus faibles. Nous avons besoin d'une Europe démocratique qui respecte la volonté de chaque peuple et qui défend les libertés publiques et garantit la paix.

Depuis quelques mois, nombreux sont les citoyens qui se mobilisent par la grève et les manifestations pour réclamer une autre orientation économique et sociale en France et en Europe.

Nous avons la possibilité de prolonger cette mobilisation lors des élections européennes en votant pour des candidats qui proposent la construction d'une Europe de qui tourne le dos au capitalisme et aux inégalités. Pour

bâtir cette autre Europe nous avons besoin de l'unité la

plus large. Dans cette dynamique nous soutenons la démarche du Front de gauche

POLITIQUE DE LA MUNICIPALITE : SUJETS qui mériteraient DEBAT ?

SURVEILLER LA POPULATION : ÇA SERT À QUI ET A QUOI ?

La vidéosurveillance n'est pas synonyme de sécurité. Penser dissuader toute action délictueuse en installant des caméras est illusoire.



L'efficacité de ce système reste toujours à prouver : de nombreuses agglomérations l'utilisant depuis plusieurs années n'ont pas vu leur taux de délinquance diminuer. A Londres (une caméra pour 14 habitants) seulement 2% des incidents dans les zones surveillées ont débouché sur une arrestation.

Effet plumeau ? Surveiller des zones considérées comme « sensibles » a bien souvent comme conséquence immédiate de déplacer les actes de délinquance un peu plus loin, hors du champ de surveillance des caméras. C'est surtout un marché juteux pour les entreprises.

A Fabrègues, l'installation d'un système de vidéosurveillance est prévue. D'un coût initial de 30 000 € planifié en 2008, ce coût est revu à la hausse début 2009 : 63 000 €. Certes, l'Etat s'engagerait à rembourser une partie de cette somme mais nous la paierons finalement intégralement par le biais de nos impôts directs ou indirects (TVA...). De plus, la maintenance d'un tel système aura un coût qui ne nous est pas précisé : 2 000 € ? 5 000 € chaque année ?

La municipalité met le doigt dans l'engrenage : 4 caméras annoncées en 2008, 8 prévues en 2009, combien l'an prochain pour une efficacité non prouvée... Et surtout, ces caméras sur la voie publique ne vont-elles pas porter atteinte à notre vie privée. Qui est surveillé ? Qui visionne ? Quels sont les moyens de contrôle ?

Délinquance et incivilités dans notre village ne sont pas l'apanage de la jeunesse, quelles solutions ? Nous ne pensons pas que la réponse soit technique. Il ne faudrait surtout pas délaissé la prévention et négliger le lien social.

Nous devrions en débattre largement.

P.L.U. : CONCERTATION MANQUÉE !

Le PLU : un document important à forts enjeux

Le plan local d'urbanisme (PLU) est décidé par la Municipalité, il va remplacer le POS actuel (Plan d'occupation des sols). Il définit les orientations d'urbanisme de la commune et exprime son projet urbain. Il doit se construire autour d'un projet communal à établir en fonction des besoins de la collectivité et de ses habitants en concertation avec eux.

Comme toute commune appartenant à l'Agglomération de Montpellier le PLU fabréguois doit être en cohérence avec le contenu des documents cadres adoptés (unanimement) par le conseil d'agglomération : le SCOT (schéma de cohérence territoriale), le PLH (Programme local de l'habitat) et le PDU (Plan de déplacement

urbain)- cf ; Lettre contact sept-oct 2008, espace expression de l'opposition).

Le PLU se décline en 3 documents principaux :

- une **étude diagnostic** : fait un état des lieux et définit les besoins et les enjeux de la commune pour les années à venir.
- le PADD (plan d'aménagement et de développement durable) : constitue le projet politique global pour le développement de la commune, après débat de différents scénarios en conseil municipal.
- le plan de zonage du territoire et son règlement, qui seront ensuite soumis à enquête publique.

Le PLU délimite des zones (urbaines, agricoles et naturelles) à l'intérieur desquelles il réglemente les droits à construire. De ce fait, il oriente la valeur de la terre. Les enjeux sont considérables pour certains, les pressions pour orienter ce règlement sont inévitablement très fortes. Les propriétaires fonciers de la périphérie des villes adoptent des stratégies d'attente qui rendent impossible tout projet agricole dans ces zones ; on assiste alors à l'expansion des friches et à la « cabanisation » (habitat démontable et de loisir les premières années qui peut devenir, passé un certain délai, résidence principale). La périphérie de Fabrègues est caractéristique de ce mitage du paysage et de sa fermeture progressive (friches, clôtures, constructions diverses).

La concertation doit être au cœur de la révision

Pourquoi la concertation ?

Le PLU dessine le visage de la ville et du territoire communal de demain.

Toute révision, apparaissant aussi comme un grand moment d'expression d'intérêts particuliers (propriétaires et promoteurs immobiliers notamment), toutFabrèguois doit normalement pouvoir aussi intervenir dans cette réflexion. L'expression publique argumentée du point de vue du plus grand nombre dans la préparation de l'orientation du projet communal à long terme est un élément qui doit permettre d'assurer au mieux la défense de l'intérêt général.

La loi l'impose

La loi impose que la concertation préalable soit menée dans toutes les phases de l'élaboration ou révision de PLU (diagnostic, PADD, ...). La concertation a pour objectif d'informer et d'associer la population le plus en amont possible du projet, avant la phase de l'enquête publique.

D'ailleurs, dans son arrêté de lancement de la procédure de révision, en 2006, le Maire affirme l'objectif « *d'organiser la concertation associant pendant toute la durée de la révision du projet les habitants, associations locales agricoles, les personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, ...* » (article 3), les modalités de la concertation sont précisément décrites par l'article 4 :

- *« Plusieurs réunions publiques pour débattre avec les habitants du contenu des études préalables, du diagnostic, des enjeux et objectifs poursuivis, ainsi que des règles ...*
- *Une exposition permettant au public de suivre l'évolution du projet sera organisée*

- *Un registre destiné à recueillir les observations du public*
- *Des informations régulières sur l'avancement de l'élaboration du projet seront portées sur le site internet de la commune,*
- *Les dates de concertation seront annoncées dans Midi Libre, ainsi que les supports de la commune ... »*

La concertation à Fabrègues ?

Nous nous limiterons ici à discuter, pour des raisons d'espace, cet aspect de méthode, mais forme et fond ne sont pas indépendants (cf. espace libre expression cité).

La concertation à Fabrègues se limite à la liste des études disponibles et aux Brèves du bulletin municipal : « les documents sont à votre disposition en Mairie, vous pouvez les consulter, et écrire ce que vous voulez sur le registre », sachant que nul n'est tenu de prendre ces observations en compte ! Cependant, la commune a obligation de tirer un bilan de cette concertation, ce qui suppose un minimum d'organisation pour en assurer le suivi. Quelle organisation a été mise en place ?

La plupart des documents sont bien à disposition, ils sont intéressants en eux-mêmes, mais l'information qu'ils contiennent, est complexe et difficile à mobiliser, sans explication.

On ne connaît pas l'état d'avancement du dossier. Il n'a jamais été présenté à la population, le Conseil Municipal n'en a jamais délibéré.

En fait, au travers des divers comptes rendus qui figurent dans le dossier consultable, la réflexion se mène uniquement au niveau des experts : bureaux d'études (Atelier du Grec, ...), cadres de l'agglomération et de chambres consulaires, Maire et DGS pour la municipalité. La commission urbanisme ne paraît pas très concernée au vu des pièces consultables.

Le problème dans cette affaire ce n'est pas que la Municipalité ne respecte pas l'esprit de la loi, ni même son arrêté, pas plus que son programme de campagne dont l'intitulé était « Ensemble, bâtissons l'avenir de Fabrègues ». Dans cette démarche qui écarte la population les bonnes volontés sont découragées et les compétences ignorées.

On aurait pu penser que sur un tel sujet « l'ouverture » de la liste majoritaire aurait permis d'impulser une autre façon de diriger. Dommage, mais il n'est jamais pas trop tard pour amorcer cette utile concertation !

Brèves

Après la projection du film “Nos enfants nous accuseront” (Réalisateur J.-P. Jaud)

Ce documentaire militant sur les risques que nous faisons courir à nos enfants avec notre agriculture “moderne” (dépendante des traitements phytosanitaires), et l'alimentation industrielle avec laquelle nous les nourrissons questionne les agriculteurs comme les familles.

Il montre aussi une municipalité qui décide de servir de la nourriture bio à la cantine communale et le lien social qui s'est créé dans le village grâce à cette initiative.

Malheureusement le débat qui a suivi n'a pas été aussi intéressant : les invités à la table ronde étaient là pour valoriser leur société (traiteur bio, ...), les agriculteurs, les parents n'y étaient pas représentés, pas plus que le personnel de la cantine.

Quelle suite sera donnée à cette louable initiative de la municipalité? La crainte est qu'elle peut laisser penser qu'elle s'oriente vers la mise sous traitance de la préparation des repas de la cantine. Une avancée serait que profitant de la révision du PLU la municipalité propose de réserver des espaces pour une agriculture bio de proximité pour fournir en produits de saison la cantine municipale.

Une chambre funéraire sur l'ancien cimetière ?

L'ancien cimetière est situé dans le coeur du village, rue Jeanne d'Arc, en limite de propriété des voisins. Il est fermé depuis de nombreuses années mais reste un lieu de mémoire pour de nombreux fabréguois.

Nous découvrons le projet d'y installer une chambre funéraire avec exploitation privée.

Quelques observations :

- les fabréguois, attaché à ce lieu sensible auraient mérité une information préalable qui ne se limite pas aux simples prescriptions réglementaires : une réunion publique, une insertion dans le bulletin municipal, un débat en conseil municipal, auraient montré une réelle volonté d'informer les citoyens, d'entendre leurs inquiétudes et leurs propositions et d'apporter des réponses.

Quelques questions que nous aurions pu poser :

- pourquoi ne pas valoriser cet espace en aménageant un jardin public qui respecte le besoin de mémoire (mémorial) ?

- comment préserver les voisins immédiats ?
- Pourquoi ne pas déplacer cette installation près d'artères de circulation plus adaptées ?

- pourquoi ne pas assurer une gestion publique puisqu'il s'agit d'une mission de service public ?

Si le commissaire enquêteur a émis un avis favorable, il le conditionne par plusieurs réserves :

- pas de vente d'une partie de l'enclos comme il est envisagé,

- recul de l'implantation du bâtiment (pour permettre plus de place de parking et préserver les voisins)

- signature d'un bail emphytéotique explicite.

A nous tous de "demander des comptes" et de vérifier le respect de ces conditions.

Domaine Du Golf

Dans la dernière Lettre Contact, Mr Martinier, maire de Fabrègues, se réjouit de l'ouverture prochaine de ce complexe.

La ville de Fabrègues soigne mieux les touristes que les habitants.

En effet pas de logements pour les faibles revenus à Fabrègues, mais un jakusi sur chaque terrasse au domaine du Golf...

Cherchez l'erreur !

Outre la pelouse du Golf, le Spa et la piscine, quel gaspillage d'eau que ces installations individuelles qui seront réservées aux privilégiés. Nous sommes loin des recommandations écologiques du Grenelle de l'environnement. Et dans quelques temps, peut-être nous demandera-t-on d'économiser l'eau pour maintenir en fonction ces installations ?

Un débat démocratique sur l'utilisation de ce terrain aurait certainement permis de faire d'autres choix !

Difficultés pour se loger ?

Fin mai 2009, toujours pas de programme de construction de logements locatifs à prix modérés à l'initiative de la municipalité : où vont se loger les jeunes foyers ? qui paiera l'amende pour non respect de la loi ?

N.B. : le programme de la ZAC du collège est à l'initiative du conseil général. L'ensemble immobilier situé sur le terrain de l'ancienne cave coopérative ne prévoit pas de logements à loyer modéré

Attention Danger !!!

A force de ne pas utiliser la démocratie, elle s'use et on donne aux citoyens l'habitude de ne pas s'occuper des affaires de la Cité.

Contact :

www.fabrègues.info.fr

Bernard Harquet : 04.67.85.17.03

Marielle Fenech-Monfort : 06.99.22.65.10

Jean-Pierre Laporte : 04.67.85.21.10